Déclaration du Syndicat C.G.T. P//E//M. MARIGNAC

L’ordre du jour est : la dévolution des biens du C.E de THERMO MAGNESIUM MARIGNAC.

Les faits qui nous y conduisent méritent une courte historique : le 18 Avril 2001 PECHINEY annonçait la fermeture de l’usine de MARIGNAC, condamnant de ce fait le haut Comminges à une désertification certaine, supprimant les 250 emplois et plus de 65 intérimaires sous contrats le jour de cette sentence, avec les entreprises de sous-traitance, dont le chiffre d’affaire dépendait pour la plus part à + de 80% de l’usine de MARIGNAC , conduisant à la situation économique que l’on connaît aujourd’hui, seule les actions menées par les salariés, leurs syndicats et l’ensemble de la population ont retardé les échéances jusqu'au début Août 2002, obligeant PECHINEY à revoir ces orientations .

En concoctant un plans de licenciement agrémenté pour la forme d’un plan de sauvegarde des emplois pour 31 salariés afin de pouvoir mieux berner les pouvoir public et obtenir leur agréments ,tant sur le plan de réhabilitation du site, que de la démolition totale des outils de production , faut-il croire que cela soit afin d’éviter ainsi tout éventuel retour industriel ?.

Il faut préciser que dans la fonderie recyclage la majeure partie des projets inscrits au PSE, et notamment les investissements programmés n’ont jamais vu le jour, illustrant en cela le manque de volonté industrielle, les résolutions prises sont toujours restées à démonter.

Les beaux projets , que nous avons vu fleurir, sont pour la plus part tous restés sous forme de desseins, et les créations d’entreprises issues de ce fameux plans, restent peu nombreuses dix ans après , les magnifiques rêves utopiques de reconversions , tant touristiques , artisanaux qu’ industrielles sont depuis fort longtemps rangés et oubliées , n’ayant servies qu’à faire fonction de justificatifs au démantèlement de l’usine.

Pour conclure de fusions en vente , MARIGNAC , a été cédé au dire de la direction générale à M. Mathieu Bernard « un véritable génie commercial » vendant tout ce qui était vendable et même plus, stock pièces de rechange , transformateurs, outils d’entretiens , ce faisant le champion de la paupérisation de l’usine , je ne veux pour exemple que le fait qui nous était impose ,pour remettre en état un four de production en condition de marche il fallait en pirater un autre le condamnant irrémédiablement, ce privant ainsi d’une partie de la fabrication .

Il était chez lui, il faisait ce qu’il voulait, toute évocation, étant prohibée , en un mot un digne patron de l’ère coloniale , agissant dans son établissement comme dans une république bananière , en réfutant tant le code du travail que la convention collective de la chimie, les accords d’entreprise , et, les accords société restant en vigueur ,la sécurité ne représentant pour lui qu’un handicap budgétaire, pour finir l’appel à l’inspecteur du travail considéré par notre patron comme un inadmissible crime de lèse-majesté , ce targuant « de mettre tout le monde au SMIG » prétextant, avoir pour lui des relations haut placées, le plaçant en dehors de toute contrainte des textes Français, contestant le droit de grève dans ces murs , et limogeant de ce fait les représentants du personnel ,suivis de très près par l’ensemble des salariés, en laissant le soin des rémunérations et licenciements au contribuables.

Pour retourner en toute impunité à son Canada originel, ayant fourni ainsi une parade aux engagements de FERROPEM , qui s’était engagé, en cas de licenciements dans les deux années suivant la vente à financer le congédiement des 31 salariés sur la base du plan de licenciement du siège social.

FERROPEM et THERMO MAGNESIUM en totale symbiose ont mené à son terme la décision de PECHINEY , en suppriment tous le salariés de l’usine par toutes les voies légales ou non , car pour eux seul l‘ aboutissement comptait .

Par cela nous voici donc conduits à la dévolution des biens du C.E. au C.E de l’usine de PIERREFITTE pour que nos anciens puissent faire perdurer le devoir de mémoire autour de la stèle commémorative rappelant 90ans de labeur dans l’enceinte de l’usine ou hélas combien de salariés ont perdu la vie sur le lieu où ils venaient pour la gagner :

Mais, FERROPEM par le truchement de MATHIEU parvenant à spolie les salaries de leur emploi, puis, expulsant les élus du C.E. de leur local , il est a rappelé que le dit MATHIEU n’a jamais été propriétaire de ce local, mais en à toutefois changé les clef ,et voulait même le vendre, y avait -il concupiscent entre FERROPEM et MATHIEU l’on ne peut dire , mais, aujourd’hui nous ne pouvons qu’enregistrer que constant à ses objectifs , par un procédé plus que douteux FERROPEM intercepte les biens du C.E. faisant fi du bail emphytéotique le liant , confisquant les meubles et archives ,l’informatique, la vidéothèque, la bibliothèque, empêchant tout fonctionnement, et ,tout détournés de leurs fonction originelle.

Face aux agissements de FERROPEM, tout porterais à croire que l’exemple de M.MATHIEU à porte ces fruits et qu’en flirtent avec l’illégalité, pour ces amis, elle soit devenu spontanément monnaie courante.

Il faut souhaiter pour les salariés, les représentants du personnel , le C.C.E. , et le C.E de PIERREFITTE en particulier , que de semblables agissements au sein de FERROPEM ne symbolisent qu’une intrigue de personne et non la nouvelle politique des hauts dirigeants de la société , qui pourtant par le passé , voulait apparaître comme responsables , respectueux , et digne de considération ; il est temps aujourd’hui pour eux d’en faire la démonstration .